

Périgueux, le 23 NOV. 2021

DGA DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION  
ET DES SPORTS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A

Direction des Sports et de la Jeunesse  
Service des Moyens et Fonctionnement général

Mesdames, Messieurs les Présidents  
des Comités départementaux sportifs

Affaire suivie par Mme Stéphanie BOUTRY

Tél. : 05.53.02.02.81

Courriel : s.boutry@dordogne.fr

624/00

DGACES/DSJ/n° 2021-

Objet : Création du « Chèque-sport Dordogne-Périgord »

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Depuis le 10 novembre 2021, l'Assemblée départementale a mis en place une aide exceptionnelle de 25 euros, à destination de tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne.

Cet accompagnement est corrélé à la prise d'une licence dans une association sportive fédérée dont le siège est en Dordogne (y compris licences sport scolaire).

En créant le « Chèque-sport Dordogne-Périgord », le Conseil départemental a souhaité apporter une attention notable à cette rentrée sportive 2021/2022 et ainsi soutenir la reprise d'une activité sportive encadrée dans un contexte sanitaire particulier.

Pour bénéficier de cette aide, les représentants légaux du jeune téléchargeront et compléteront le document prévu à cet effet via le lien suivant : <https://demarches.dordogne.fr>

Le « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est valable pour toutes les demandes déposées entre le 15 novembre et le 31 décembre 2021. Il est cumulable avec les autres aides mises en place par l'Etat, les collectivités locales et autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale et scolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ce dispositif auprès des associations sportives et des licenciés et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

La Vice-Présidente  
Chargée de la Jeunesse et du Sport,

Germinal PEIRO

Christèle BOUCAUD